

Monde 1/4/70

ROPE DE L'OU E

Grèce

Exclusion des observateurs étrangers au procès du réseau « Défense démocratique »

Athènes (A.F.P., Reuter, A.P.). — Les juristes étrangers qui étaient venus assister en qualité d'observateurs au procès du réseau « Défense démocratique » devant le tribunal militaire d'Athènes n'ont pas eu accès depuis Athènes à la salle d'audience. M. Zaphiropoulos, directeur général de l'information à la présidence du conseil, leur a officiellement notifié lundi matin le refus du gouvernement de les accueillir. « Votre présence, a-t-il dit, constitue une insulte à la dignité de la justice grecque. »

Le groupe des observateurs comprend notamment les professeurs Edmond Martin-Achard et Otto W. F. Triffterer, de la commission internationale des juristes, M. Roger Lallemand, représentant la Fédération internationale des Droits de l'homme, le professeur Gunter Stratenwerth, de la conférence des présidents des universités d'Allemagne fédérale, le professeur Werner Sarstedt, de l'Association allemande des juristes, le professeur J.-J. de Félice, de la Ligue française des droits de l'homme, Mme Gisèle Halimi, du barreau de Paris, et le professeur K. D. Jaffray, de l'Association canadienne pour les droits civils.

Dans un communiqué remis à la presse, ces personnalités déclarent « avoir pris acte de ce refus et du fait qu'ils étaient mis dans l'impossibilité d'accomplir leur mission ».

Lors de l'audience de lundi, l'accusation a fait citer une jeune étudiante, Constantia Kalouza, arrêtée en juillet 1969, en même temps que les autres inculpés ; la jeune fille n'était restée que trois mois en prison et avait obtenu sa libération en acceptant de devenir témoin à charge.

Elle a déclaré devant la cour qu'elle avait été l'élève, en même temps que la maîtresse, de Dionysios Karageorgas, l'un des accusés, et qu'il l'avait « aidée à faire quatre avortements ».

Dans sa déposition, Mlle Kalogritsa a déclaré que le professeur Karageorgas avait sous son lit une machine à polycopier dont il se servait pour imprimer des tracts hostiles au régime. Les avocats de la défense ont fait remarquer que le témoin n'avait rien dit à ce sujet lors de l'instruction et que ses allégations lui avaient

certainement été soufflées par la police.

Cinq responsables du quotidien grec indépendant *Ethnos* doivent comparaître mardi devant le tribunal militaire d'Athènes. Ce journal avait publié une interview d'un ancien membre qui proposait la formation d'un gouvernement d'union nationale. La rédaction d'*Ethnos* a adressé un message à la Fédération internationale des journaux, à Paris, priant les journalistes de « manifester leur intérêt et leur solidarité avec leurs confrères durement éprouvés dans leur lutte pour sauvegarder les derniers vestiges de la liberté de la presse ».

On apprend d'autre part que le *Journal officiel* grec a publié lundi un décret portant création d'une garde nationale destinée à participer au maintien de l'ordre et à combattre « le communisme et l'anarchisme ».

Le décret précise que les militaires d'active ou de réserve, ainsi que tous les civils âgés de dix-neuf à cinquante ans qui ont fait leur service militaire seront appelés à servir pour une période de six mois dans ce corps. Le recrutement se fera sur une base régionale ; les membres de la garde nationale seront tenus de respecter la discipline militaire et ne pourront quitter leurs régions sans autorisation spéciale.

En créant ces nouvelles unités, le gouvernement souhaite mobiliser ses partisans dans le pays. Ceux-ci pourront ainsi bénéficier de manière automatique du statut militaire.

Venez naviguer en pleine campagne anglaise

Ce n'est pas une plaisanterie : si vous voulez passer vos vacances en pleine campagne, vous pouvez, en vacances, aller naviguer sur la Tamise. Comment ? En Angleterre, en Irlande, en France, la plupart des voies d'eau sont réservées à la plaisance. Il suffit de vous adresser à l'une des 100 sociétés de location d'embarcations de toutes tailles, ou à vos amis qui ont un bateau.

VACANCES AU FIL DE L'EAU
Vous choisissez la rivière que vous voulez naviguer ; le bateau (de 2 à 11 personnes) ; la location (à partir de 555 F par personne sur la base de 4 personnes par jour, hors taxes et détaxé).

UN BATEAU FACILE A CONDUIRE
Puis, pour 8 ou 15 jours, vous montrez votre bateau. C'est simple, aucun permis n'est exigé) de conduire un bateau. Ce qui vous est expliqué. Mais si vous ne savez pas conduire, vous pouvez engager un équipage.

UN MODE DE VACANCES IDEAL
Des paysages verdoyants défilent le long de la rive. Le bateau qui est pourvue des aménagements les plus confortables : sanitaires, cuisine et ustensiles ménagers. Et vous pouvez accoster à l'un des nombreux points de vue qui jalonnent la rivière.

LA TAMISE,
sur 200 km navigables, déroule ses rives célèbres pour ses régates, et d'Eton à Hampton Court. Sur ses rives, d'anciennes fermes et des maisons d'éclusiers.

● **Un communiqué de l'ambassade de Grèce.** — Le bureau de presse de l'ambassade royale de Grèce à Paris communique : « Les propos qui, selon une information de presse (voir le Monde du 29-30 mars) auraient été tenus par l'ambassadeur de Grèce au sujet de M. Jean Starakis, au cours d'une conversation avec le député de Vendée, M. Vincent Ansquer, ne reflètent en rien l'esprit de ce qu'il a dit au député français. »

» Au cours de cette conversation, l'ambassadeur de Grèce a souligné à M. Ansquer que la justice suivra son cours suivant la loi et que par conséquent toute ingérence doit être exclue, selon les principes fondamentaux en vigueur. »

● **ERRATUM.** — Nous avons écrit dans le Monde du 31 mars (page 7) que la veuve du député grec Grégoire Lambrakis avait été victime d'un attentat à Salonique « en mai 1968 ». Il fallait lire « en mai 1963 ».

● **Des attentats à la bombe** ont été commis à Athènes et dans sa banlieue. Il n'y a pas de victimes et les dégâts seraient légers. C'est la première fois depuis trois mois que de semblables explosions se reproduisent dans la capitale grecque. — (A.F.P.)